NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/925
7 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 7 OCTOBRE 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

En application des dispositions de la résolution 689 (1991) du Conseil de sécurité et compte tenu de votre rapport du 24 septembre 1998 (S/1998/889), les membres du Conseil de sécurité ont réexaminé la question de savoir si la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) devrait être maintenue ou s'il faudrait mettre fin à son mandat, de même que la question des modalités de fonctionnement de la Mission.

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à votre recommandation tendant à ce que la MONUIK soit maintenue. Conformément à la même résolution, ils ont décidé de réexaminer ces questions à nouveau d'ici au 7 avril 1999.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Jeremy GREENSTOCK

98-29681 (F) 071098 071098